

Le Président

REUNION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

**du lundi 5 mai 2014 à 16h00
en la Salle des Conseils du Centre Administratif**

- - -

ORDRE DU JOUR

Commission Affaires Générales

1	Application de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales - Délégations du Conseil au Président.
2	Actes authentiques établis en la forme administrative.
3	Fixation des indemnités de fonction des membres du Conseil de communauté et fixation des frais de représentation du Président.
4	Autorisation donnée aux représentants de la Communauté urbaine de Strasbourg au sein de diverses sociétés d'économie mixtes, établissements public, associations et organismes divers à se porter candidats aux fonctions de Président ou Vice-Président et à percevoir une rémunération.
5	Désignation des membres de la Commission d'appel d'offres et de la commission d'ouverture des plis pour les délégations de service public.
6	Désignation des membres de la Commission aménagement de la Communauté urbaine de Strasbourg.
7	Désignation des représentants de la Communauté urbaine de Strasbourg au sein de diverses sociétés d'économie mixte.
8	Désignation des représentants de la Communauté urbaine de Strasbourg au sein de diverses commissions.
9	Désignation des représentants de la Communauté urbaine de Strasbourg au sein des sociétés, établissements publics et associations.

10	Désignation des représentants de la CUS au sein des Syndicats mixtes.
11	Création d'une commission eau et assainissement. Désignation des représentants de la Communauté urbaine dans les instances du SDEA et des syndicats des eaux dont la CUS est membre.
12	Désignation des représentants de la Communauté urbaine de Strasbourg au sein de divers établissements scolaires, universités et établissements d'enseignement supérieur.
13	DM1 2014 de la Communauté urbaine de Strasbourg - Strasbourg Evénements.

Robert HERRMANN